

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 23 MARS 2021  
RÉPONSES AUX AUX QUESTIONS ÉCRITES DES ACTIONNAIRES**

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 23 MARS 2021**

1) Quelle analyse le Conseil fait-il d'une évolution probable de la **typologie de notre clientèle**, à la suite de la crise sanitaire du Covid-19 ? Peut-on penser que le poids des "individuels" ou "groupes-séminaires-congrès" puisse évoluer durablement ? Le ratio de clientèle domestique vs. internationale risque t-il d'évoluer aussi ? Faut-il en tirer des conclusions sur le positionnement que doit adopter notre établissement ?

Si les exercices 2020 et 2021 sont marqués par l'annulation et/ou la diminution des congrès et festivals, nous espérons un retour progressif des manifestations d'ici 2023. La Ville de Cannes bénéficie d'infrastructures performantes, innovantes et évolutives ainsi que d'une renommée internationale qui assure son positionnement de deuxième ville organisatrice de congrès d'ampleur internationale après la Ville de Paris.

Le Groupe SFCMC et le Groupe GLB - par un contrat de prestations de services - disposent à eux deux, de l'expertise et de la puissance commerciale nécessaires à la relance de l'activité MICE (Meetings, incentives, conferencing, exhibitions) et à la fidélisation de cette catégorie de clients.

La clientèle internationale dont les déplacements sont aujourd'hui largement restreints aura certainement à cœur de renouer avec l'une de ses destinations privilégiées qu'est la Côte d'Azur.

En attendant le retour de ces parts de marché, le Groupe met tout en œuvre pour capter une clientèle individuelle et de loisirs à haute contribution grâce à un excellent niveau de prestations.

2) D'après la presse, deux **établissements concurrents** (le Carlton, le Palm Beach) pourraient être rénovés pour 2023. Comment notre établissement se prépare-t-il à cette éventualité, ou est-ce que notre différenciation est de nature à pouvoir sereinement envisager cette perspective ?

Le Carlton a effectivement entrepris des travaux de rénovation totale mais qui l'obligent à une fermeture pour une durée minimale de deux ans.

L'hôtel Majestic depuis son extension de 2011 a fait l'objet de multiples travaux qui ont abouti à une rénovation totale de l'établissement tout en lui permettant de rester ouvert et de proposer des prestations à la pointe de la modernité, tant en hôtellerie - avec ses chambres et suites pour majorité avec vue mer - qu'en restauration avec le Fouquet's et le Paradiso, ainsi que sur l'ensemble des offres périphériques. Son emplacement face au Palais des Festivals en fait un lieu unique de villégiature ou de congrès sur la Riviera française.

Le Palm Beach n'est quant à lui pas un projet hôtelier, mais un complexe se définissant comme un "pôle de divertissement haut de gamme" comportant notamment des restaurants de marque et de renommée internationale, une galerie marchande de luxe, une salle de sport, une discothèque et une piscine. Ce projet constitue un véritable atout pour l'attractivité de la Ville de Cannes et devrait attirer une clientèle internationale haut de gamme notamment issue de Saint-Tropez et de Monaco.



En conséquence, l'évolution du paysage concurrentiel cannois apparaît comme une source d'émulation pour l'activité hôtelière de la Ville et devrait permettre de renforcer son positionnement haut de gamme avec possiblement des incidences favorables sur la fréquentation et la politique tarifaire du Groupe.

3) Quelle lecture faut-il faire du **départ de M. Renou** et de son remplacement par M. Richez, qui, je crois, cumulait des fonctions au sein de l'Hôtel des Neiges de Courchevel ? Quelles **inflexions** M. Richez aura-t-il à cœur de mettre en œuvre compte tenu de son expérience professionnelle ?

Après sept années au Majestic, le départ de Monsieur Renou s'inscrit dans une logique d'évolution de carrière tout à fait conforme aux standards de la profession.

Pour sa part, Monsieur Richez prend ses fonctions dans un contexte de crise et le Groupe considère que ses expériences à Courchevel, au Gray d'Albion et sa connaissance du marché cannois sont de véritables atouts pour analyser et faire évoluer son modèle économique, d'une part et pour développer ses activités sur tous les segments de clientèle qu'il cherche à cibler, d'autre part.

4) Enfin, le Conseil peut-il rassurer les actionnaires sur son attachement à reprendre, dès que cela sera possible, le service d'un **dividende**, après deux exercices sans versement, ceci compte tenu d'une structure financière demeurant, ici aussi, fort robuste ?

La distribution de dividende n'est effectivement pas d'actualité et à date la Société n'est pas en mesure de se prononcer sur ce point.

Si les actifs immobiliers sont effectivement un atout pour les années à venir, la priorité à court ou moyen terme sera de rembourser les dettes contractées pour financer nos déficits d'exploitation. Malgré la robustesse de notre offre, la qualité de nos établissements et la gestion prudente et rigoureuse par l'équipe dirigeante, la crise économique liée à l'épidémie de Covid-19 a tout d'abord impacté la trésorerie du Groupe et il est difficile de présager de sa reconstitution à court terme alors que nous ne connaissons pas encore la date à laquelle nous pourrions rouvrir.

La question de l'éventualité d'une distribution de dividendes ne pourra se poser qu'après une reprise économique.